

Gazette Croisienne ÉTÉ 2025

SOMMAIRE

Page 1

COUVERTURE

Page 2 : Sommaire

03 :

04 :

05 :

06 :

08 :

10 :

12 :

13 :

14 :

18 :

20 :

24 :

26 :

27 :

28 :

30 :

33 :

34 :

35 :

Ours :

Directeur de publication : Bernard Jobert

Rédacteur en chef : Andréa Iberti

Rédacteurs : Bruno Quivy, Brigitte Pineau-Rinaudo

Conception graphique : Emilie Pillon

Photos : ©servicecommunication

Impression : Creamania Communication - 5500 exemplaires

Dépot légal Juin 2025 - Service communication : 04 94 55 13 07

Mairie de La Croix Valmer, 102 rue Louis Martin, 83420.

EDITO

Bernard Jobert
Maire de La Croix Valmer
Vice-président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez

INAUGURATION JTP

COEUR DE VILLE

René Carandante, 1er adjoint aux Travaux :

Budget 2025 : zoom sur nos finances

Le budget principal et les budgets annexes ont été votés lors du conseil municipal du jeudi 27 mars 2024. Les taux des taxes directes communales restent inchangés.

Montant : 33 908 229,37€

Les points clés du budget primitif communal 2025

Section de fonctionnement : 20 880 232€

- Une fiscalité stable (les taux de la commune restent inchangés)
- Des charges courantes augmentation, mais maîtrisées
- Un budget « prudent » en raison notamment au regard des prélèvements sur les recettes communales pour leur participation à la résorption du déficit de l'Etat (DILICO)

Dépenses : 16 222 404€

(Reprendre les éléments du doc) 9 lignes à faire ressortir

Recettes : 18 925 045 €

(Reprendre les éléments du doc) 9 lignes à faire ressortir

Section d'investissement : 13 000 191,02€

- 6 500 000 € d'investissements directs
- Mise en œuvre de projets structurants
- Un endettement permettant de soutenir notre politique d'investissement
- Un autofinancement important, mais qui s'accompagne de la recherche de financements externes (subventions).

Travaux de voirie : 1 074 120€

Éclairage public : 336 500€

Protection incendie (DECI) : 650 000€

Acquisition de matériels et véhicules : 359 100€

Jardin du Train des Pignes : 1 773 000€

Groupe scolaire : 80 000€

Pôle culturel : 81 000€

Vidéo-protection : 40 000€

Yves Nonjarret, 3e adjoint aux Finances :

Vos questions à Monsieur le Maire

Le ballon rond gagne du terrain : l'arrivée de deux terrains de foot à 5

Le projet s'est désormais concrétisé et les amoureux de la discipline vont dorénavant pouvoir venir se faire plaisir sur la nouvelle pelouse synthétique, juste à côté du stade actuel, le stade Marie Louise Raymond.

L'histoire du foot à 5

Le concept de foot à 5, autrement appelé « five » et plus précisément « five a side » nous provient directement du Brésil. Il s'agit d'une variante astucieuse issue du football traditionnel créée en 1940 en raison d'un manque de joueurs pour lancer une partie. Une tendance qui naît dans les quartiers populaires du pays, puisqu'effectivement c'est par manque de moyens que certains pratiquants ont improvisé des terrains dans les rues laissant place au « five » que l'on connaît aujourd'hui. Cette mode, bien qu'elle vienne du Brésil, fait ensuite le tour du monde et se popularise grâce à de nombreuses personnalités du football telles que Pelé, Ronaldo ou encore Ronaldinho...

Un travail d'équipe

La Ville a travaillé avec l'entreprise Méditerranée Environnement sur la création de deux terrains de foot à 5 à proximité directe du stade Marie Louise Raymond. Un prestataire qui, comme son nom l'indique, est sensible à l'environnement et soucieux de préserver les espaces naturels avoisinant le chantier afin de protéger notre faune et notre flore. Les associations locales, dont le Racing Club de la Baie, et le public peuvent désormais profiter de deux aires de jeu en pelouse synthétique d'une superficie totale de 1200m². L'ensemble du projet a été cofinancé à parts égales par la Ville de Cavalaire, la Ville de Gassin et La Croix-Valmer avec des subventions de la Fédération Française de Football (FFF) et de l'Agence nationale du Sport, tout cela dans le but de profiter pleinement aux pratiquants de foot à 5.

Jean-Michel Vignat, 4e adjoint aux Sports :

La MJC se transforme : cap sur l'Espace culturel des Bruyères

Après 50 ans de bons et loyaux services auprès des Croisiens, la MJC de La Croix-Valmer rejoint le Pôle Culturel de la Ville en se renommant « Espace culturel des Bruyères ».

Une volonté d'évolution pour la MJC

Depuis sa mise en activité en 1975, la Maison des Jeunes et de la Culture de La Croix-Valmer a participé à l'émancipation culturelle des habitants de la Ville. La MJC propose à ses adhérents plusieurs types d'activités dans différents domaines : artistique, culturel, sportif, musical et dansant. L'organisation propose également à la population des activités de bien-être aux jeunes et aux adultes mais aussi des activités récréatives et éducatives variées aux seniors. Parmi les cours proposés, certains sports comme le fitness, le stretching, le swissball, la gym douce ou encore le Pilates profitent aux habitants motivés.

Pourquoi un tel changement ?

Bien que les MJC jouissent d'une solide réputation en France, le souhait de la fusion de la Maison des Jeunes et de la Culture de La Croix-Valmer avec les services publics de la Mairie relève d'une décision commune. L'objectif ? Faire face aux problématiques rencontrées par l'institution depuis plusieurs années et qui remettaient en question la gestion du lieu. Le conseil municipal a annoncé l'intégration de la MJC dans son service culturel afin d'assurer la pérennité des activités artistiques, musicales et littéraires, considérées comme très précieuses à notre commune et à l'épanouissement des Croisiens d'ailleurs nombreux à y être inscrits. Cette année, la rentrée se fera en novembre, plus d'informations ci-dessous.

Adresse : Espace Culturel les Bruyères, 303 Boulevard des Villas, 83420 La Croix-Valmer

Contact : lesbruyeres.culture@lacroixvalmer

Téléphone : 04 98 12 99 60

Expositions 2025

(Voir doc envoyé)

La Ville mobilisée contre la prolifération de la fourmi électrique

Suite à la découverte d'un foyer de fourmis électriques, la Ville s'est mise en relation avec des spécialistes pour travailler ensemble sur l'éradication de l'insecte considéré comme dangereux à cause de sa piqûre nocive pour l'Homme comme pour l'animal.

Un quartier impacté

Un récent rapport de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) nous informait de la présence de fourmis électriques dans un quartier, au nord de la commune. La piqûre de cet insecte, originaire d'Amérique du Sud, peut provoquer une douleur similaire à une légère décharge électrique, d'où son nom. Un nuisible pour l'homme et, surtout, pour la biodiversité, pouvant anéantir les autres insectes, détruire la flore et provoquer la cécité des animaux. C'est pourquoi, la municipalité s'est mise en relation avec Olivier Blight, chercheur à l'Institut méditerranéen et d'écologie de l'Université d'Avignon, pour former nos services techniques à mieux appréhender le spécimen et travailler ensemble sur l'éradication de ce foyer.

Son arrivée en France

La fourmi électrique, de son nom scientifique *Wasmannia auropunctata*, est originaire d'Amazonie. C'est dans cette grande forêt d'Amérique du Sud que l'on peut observer ce redoutable nuisible de couleur orangée, qui est également visible en Australie, en Nouvelle-Calédonie, aux Antilles, aux États-Unis... et en Europe. Aussi appelé la « petite fourmi de feu », l'insecte inquiète aujourd'hui en France, après une première découverte à Toulon en 2022. Cette espèce, considérée comme l'une des plus envahissantes au monde, a été classée en « espèce préoccupante » par l'Union européenne. Selon des spécialistes myrmécologues, le nuisible a sans doute été importé avec des plantes ornementales. Ces fourmis peuvent facilement être transportées accidentellement par le biais de marchandises infestées, comme des plantes, du bois ou du matériel de construction.

Votre guide anti-fourmi, accessible via ce QR Code :

https://www.lacroixvalmer.fr/IMG/pdf/flyer_info_wasmannia_cval_2_.pdf

Plan d'arrachage du mimosa au Cap Lardier

Un plan d'arrachage du mimosa sur deux ans, à l'initiative du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire du littoral en concertation avec la Ville, a pris place au domaine du Cap Lardier. L'objectif ? Tenter d'éradiquer cette plante invasive et destructrice de notre écosystème.

6000m2 envahi

Le Conservatoire du littoral et le Parc national de Port-Cros et Porquerolles travaillent actuellement, en concertation avec la Ville, sur un plan d'arrachage du mimosa sur l'ensemble du domaine du Cap Lardier. Il faut savoir que le secteur souffre depuis de nombreuses années de la prolifération d'espèces exotiques envahissantes, dont fait notamment partie le mimosa. Une équipe d'intervention a déjà procédé au retrait de 2ha de pieds de mimosa sur l'arrière-plage de Gigaro. Elle mènera ensuite différentes opérations dans les deux années à venir sur 6000m2 de terrain aujourd'hui envahi par l'arbuste jusqu'au Cap Lardier.

Le mimosa, une plante hautement invasive

Importé d'Australie, le mimosa d'hiver a été introduit en Angleterre en 1792 pour ses qualités ornementales. Cette espèce végétale a colonisé les espaces naturels péri-urbains avec de premières observations dans le milieu naturel en 1864 à Cannes. Cet arbre est actuellement cultivé pour son bois et ses fleurs, utilisées en fleuristerie et en parfumerie. Sur notre territoire, le mimosa d'hiver entre en compétition avec la végétation indigène telle que les suberaies, maquis, oueds thermo-méditerranéens à Lauriers roses ou encore ripisylves en formant des mimoseraies denses. Il a même la capacité d'émettre des substances toxiques limitant la germination et la croissance racinaire des plantes voisines : c'est l'effet allélopathique. Par ailleurs, étant hautement allergène, la régulation de son expansion représente un intérêt de santé public.

Catherine Huraut, 2e adjointe à l'Environnement :

Programmation - Soirées d'été

Programmation - Soirées d'été

***RETOUR EN IMAGES -
SWIMRUN VALMER***

***RETOUR EN IMAGES -
SWIMRUN VALMER***

***RETOUR EN IMAGES -
Des chefs dans les
vignes***

***RETOUR EN IMAGES -
Des chefs dans les
vignes***

Une forêt qui pousse au rythme des générations

La reforestation de la zone de Pardigon, avec la participation des habitants, avance à vitesse grand V. Jeunes comme plus anciens y mettent tout leur cœur en espérant retrouver un Pardigon verdoyant d'une végétation locale.

Nos pitchouns ont la main verte

En début d'année les enfants du groupe scolaire ont été invités par le Parc National de Port-Cros et le service forestier Forestor afin de mesurer leur amour pour la nature et leur sens de l'implication. L'objectif ? Faire en sorte que même les jeunes générations puissent participer à la reforestation du site de Pardigon mais aussi de leur inculquer des valeurs fortes quant à la préservation de la flore et de la faune locale et de l'importance de la démarche environnementale. Nos écoliers se sont donc rendus sur les lieux du projet avec enthousiasme et se sont déplacés en petits groupes pour planter le plus d'arbres possible sur la zone à quadriller. Les élèves sont donc très attentifs à l'évolution de la situation depuis plus d'un an et il leur tarde de voir le fruit du travail qu'ils ont semé.

Un projet aux dimensions sociales

Les résidents de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP) de Sylvabelle ont également bénéficié d'une formation éclair vis-à-vis de notre enjeu local. Les élèves ont cette année, eux aussi, œuvré pour creuser de nombreux trous afin de faciliter le travail des associations engagées dans la reforestation de la zone. L'idée de ces collaborations est alors de montrer que chaque génération peut participer à un tel projet en mettant un point d'honneur à ce que l'ensemble de la population soit impliquée dans l'avenir du site.

Linda Tribet, 5e adjointe aux Affaires Scolaires :

50 ans du Conservatoire du littoral : un engagement durable et nécessaire pour la préservation de la nature

Depuis 1975, le Conservatoire du littoral agit avec une ambition simple mais essentielle : protéger les espaces côtiers français, les restaurer, et les rendre accessibles à tous. À La Croix-Valmer, cette mission s'est traduite par une véritable reconquête du littoral et de son identité, où nature et patrimoine retrouvent toute leur place.

Protection durable du Cap Lardier en partenariat engagé

Dans les années 1970, plusieurs projets immobiliers menaçaient le Cap Lardier, notamment des lotissements en zone forestière, un hôtel et un port à Jovat. Grâce à la mobilisation des associations locales, ces projets ont été annulés par le préfet en 1976, et l'espace naturel a obtenu le statut de site classé. Le Conservatoire du littoral a ensuite acquis 330 hectares en 1978, soit 15 % de la superficie totale, afin d'assurer la protection du cap. En 1987, il a également procédé au rachat du domaine du Cap Taillat, dont une moitié est située sur le territoire de La Croix Valmer.

Les décisions fortes pour la préservation de nos sites

Le 10 mai 2021, le conseil municipal a voté l'instauration d'une zone de préemption au profit du Conservatoire du littoral, couvrant 550 hectares sur le site du Cap Lardier, garantissant ainsi sa sauvegarde définitive. Le 22 juin 2023, une extension du périmètre d'intervention du Conservatoire du littoral sur le domaine public maritime a été actée pour protéger l'herbier de posidonie, un élément clé dans la lutte contre l'érosion des plages. Cette mesure permet désormais la conservation de plus de 700 hectares sur notre territoire, enjeu donc colossal pour la région et pour notre commune.

Pardigon : Un travail de longue haleine

Le site de Pardigon composé de 32 hectares a également fait l'objet de projets d'aménagement touristique, incluant un golf et des constructions immobilières. Grâce aux actions des associations de protection de l'environnement, ce projet a été contesté juridiquement et a permis au Conseil d'État d'ouvrir les yeux sur la situation et de reconnaître Pardigon comme un site remarquable, le rendant définitivement inconstructible. C'est donc en 2013, que le Conservatoire du littoral en a fait l'acquisition pour assurer sa préservation. Il poursuit encore aujourd'hui son engagement à travers un projet de reforestation.

Office de Tourisme

Golfe de Saint-Tropez

« Andalousie », genèse et histoire de la Villa « Thérèse » surnommée « le château »

La Croix-Valmer s'enorgueillit de son patrimoine architectural, témoignage précieux d'une époque où l'élégance et la grandeur se mêlaient avec harmonie.

Ainsi, les superbes villas du début du XX^e siècle, propriétés des actionnaires du Domaine de La Croix, se succèdent sur le boulevard des Villas, avec, sur la droite, les villas : Marie-Antoinette, Riviera, Mimosa, Paisible, Andalousie, Grande Clarté, Hélianthe ; et, sur la gauche : Saint-Joseph, Le Manoir, Les Bruyères, Toriano, Régina*. L'une d'entre elles, « Andalousie », anciennement « Thérèse », reste encore aujourd'hui la plus prestigieuse.

« Villa Thérèse » ou « Le Château », sous le règne de Monsieur MAJOUX, son créateur

Éminent personnage, notable fortuné, chevalier de la Légion d'honneur, ancien armateur au Havre, actionnaire de la Banque Worms puis actionnaire et PDG du Domaine de La Croix, Georges Édouard Majoux (1867-1941) s'installa à La Croix après la Première Guerre mondiale et fut le concepteur, le père fondateur de la villa « Thérèse ».

Il avait déjà acheté, au Domaine, de nombreux terrains à Bellevue et sur le boulevard des Villas. Mais c'est sur ce dernier que le maître des lieux fit édifier, sur plus d'un hectare, la plus belle et la plus importante des villas, avec ses dépendances**, qui abritèrent des écuries avec chevaux et calèches, mais aussi un garage avec d'aristocratiques automobiles. Donnant également sur le boulevard de Tabarin, un extraordinaire jardin couvert de fleurs et d'essences exotiques (palmiers, araucarias, etc.) faisait la fierté de M. Majoux. Il le parcourait chaque jour, vêtu d'un élégant costume trois pièces, coiffé d'un chapeau « diplomate », canne en palissandre à la main, pour donner ses instructions aux jardiniers.

Baptisée « Thérèse » (prénom de l'une de ses deux filles adoptives), la grandiose villa au toit de tuiles vernissées couleur aubergine fut rapidement surnommée « Le Château » par les Croisiens admiratifs.

Perle nichée à flanc de colline, dominant la baie et les îles, la luxueuse villa comprenait un immense sous-sol, un rez-de-jardin avec une vaste salle à manger, un salon d'hiver avec véranda, un salon de musique dont les murs étaient recouverts de bois précieux (acajou...) et les sols de riches parquets ou d'élégants carrelages. Il y avait aussi une grande cuisine et un office.

Un majestueux escalier conduisait au premier étage, qui comptait plusieurs salles de bains et cinq chambres, dont une vraiment grandiose. Le deuxième étage proposait deux salles de bains, quatre chambres, dont le plafond de l'une d'elles était orné de fresques. Enfin, le grenier donnait accès à une large terrasse non habitable, qui offrait une vue imprenable.

M. Majoux décéda en 1941, laissant aux Croisiens l'image d'un homme important et très courtois. Après 1945, dans les arcanes de sa succession, « Le Château » fut morcelé et revendu plusieurs fois.

Les propriétaires successifs :

M. Tourre

À la fin des années 1940, M. Tourre, homme d'affaires marseillais, fut le premier acquéreur de la villa Thérèse. Il la revendit à Germaine Roger au début des années 1950, mais au préalable, il avait partiellement amputé le jardin côté Tabarin pour s'y faire construire une villa : « La Conclusion ».

Germaine Roger et la villa « Andalousie »

Vers 1953, Germaine Roger (G. Bousquet, 1910-1975), célèbre chanteuse soprano, musicienne, actrice de cinéma et directrice du Théâtre de la Gaîté Lyrique***, rachète à M. Tourre la villa Thérèse, qu'elle rebaptise « Andalousie », du nom d'une célèbre opérette dans laquelle elle avait triomphé.

D. Leuridan-Veylon, voisine et amie de la fille de G. Roger, se souvient :

« Avec Danielle, ma copine, nous jouions dans le jardin et le sous-sol avec Danielo, un grand cheval métallique à pédales. Nous nous installions aussi dans le salon de musique, au sol couvert d'une épaisse moquette de laine, afin de pianoter sur le superbe piano à queue. Parfois, nous nous faufilions dans les étages jusqu'au toit-terrasse pour admirer le panorama... »

De nombreuses personnalités du spectacle fréquentèrent « Andalousie », qui fut revendue en 1968.

M. et MME Jean Marcoz y forgent des souvenirs

En 1968, M. et Mme Marcoz rachètent « Andalousie », qu'ils revendront en 1998. Toute leur famille – enfants et petits-enfants – garde de merveilleux souvenirs des 30 années de belles vacances passées dans cette remarquable demeure.

Darren Brady, propriétaire depuis 1998

M. Darren Brady, important homme d'affaires britannique, achète « Andalousie » en 1998. Propriétaire depuis 27 ans, il y fait toujours de fréquents séjours dans cette villa toujours légendaire et superbe, qui symbolise encore l'alliance du rêve et de la beauté.

Brigitte RINAUDO-PINEAU
Conseillère Municipale
Déléguée à l'Histoire et au Patrimoine

* Les autres villas sont plus récentes

** Les dépendances transformées, vendues après 1946 deviendront « La Grande Clarté »

*** Après le décès de son mari Henri Montjoye

La Croix-Valmer accélère sa transition verte

La commune s'ancre depuis plusieurs années dans une perspective de sauvegarde de son territoire et de réduction de son empreinte carbone, en passant par des manœuvres écologiques réfléchies. Dorénavant, la Ville s'engage auprès des Croisiens et des visiteurs en installant des bornes de recharge de véhicules électriques et des bornes de réparation de vélos.

L'arrivée soudaine de l'électrique

Depuis les années 2000 la prise de conscience environnementale s'est accrue dans la société, et les scientifiques ont intensifié leurs recherches pour proposer des alternatives viables pour faire face à la pollution mondiale que nous connaissons. De ce fait, les véhicules électriques viables sont officiellement nés, bien que certaines tentatives de création de ce type d'engins aient déjà été tentées à travers l'histoire. L'utilisation massive des véhicules zéro émission est alors devenue une sorte de tendance, voire un signe d'engagement citoyen puisque la société pousse vers un encouragement massif à la sobriété énergétique, y compris en mobilité.

La Croix Valmer, toujours plus verte

En vue de cet engouement autour de l'électrique, et favorable à toutes démarches écologiques, la commune a décidé d'investir, depuis quelques années, dans des bornes de recharge pour véhicules électriques. Ces bornes sont situées à des points stratégiques aux quatre coins de la ville, pour une utilisation optimale et pour le bien-être des habitants ainsi que des visiteurs. La commune possède une vingtaine de bornes, réparties du centre-ville jusqu'au littoral. La Mairie étant favorable aux moyens de transport doux, des bornes de réparation de vélos sont également disponibles dans le centre-ville et de nombreux emplacements destinés aux cycles ont été créés, notamment en bord de mer. En effet, la Ville a investi dans des places pour les deux-roues et les vélos dans l'impasse Héraclée. Trois places de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite sont également disponibles, contre une seule auparavant et un espace réservé aux livraisons. Ces aménagements répondent à une double demande : celle des riverains, et celle du commissaire enquêteur de la concession des plages. L'objectif est de faciliter l'accès aux vélos et aux piétons, tout en limitant les nuisances.

PISCINE MUNICIPALE : Horaires, activités, tarifs

(Voir doc)

Page 28 : Agenda

21 juin > 21h

Spectacle de danse par le Conservatoire Rostropovitch Landowski

Gratuit. Renseignements au 04 98 12 29 74.

> Salle Voli

26 juin > 4 septembre

Marché nocturne

Tous les jeudis à partir de 16h.

> Rue Louis Martin

22 juin > 10h

Atelier philo pour enfants

Animé par Claire Lucq, sophrologue. À partir de 6 ans sur inscription au 04 94 55 11 73.

> Bibliothèque municipale

22 juin > 10h

Atelier philo pour enfants

Animé par Claire Lucq, sophrologue. À partir de 6 ans sur inscription au 04 94 55 11 73.

> Bibliothèque municipale

Agenda

Agenda

***Programmation : Festival
des Anches d'Azur***

Page 32 : Infos pratiques

Nouveaux horaires à la déchèterie

La déchèterie passe en horaires d'été. Du 3 juin au 7 septembre, vous pouvez y déposer vos encombrants du lundi au vendredi de 7h à 14h.

Centre nautique municipal

Equipement communal intégré au service des sports, il propose des cours particuliers, classes de mer, locations et stages, d'avril à octobre, 7 jours sur 7. Dans un local discret ayant les deux pieds dans le sable, le centre nautique est mis à la disposition de ceux qui souhaitent pratiquer la navigation de plaisance. Avec des vestiaires mis à disposition, des cours particuliers et stages sont proposés pour s'initier ou se perfectionner sur Hobie Cat 16, Optimist, New Cat 13 ou encore planche à voile. Vous avez également la possibilité de louer des catamarans, planches à voile, kayaks et paddles. **Plage du Débarquement Tél: 0648235104.**

Prévention des feux de forêt

En cette période estivale, les sécheresses et les canicules rendent la végétation plus sensible au feu : un mégot ou un barbecue mal éteints, une étincelle lors de travaux ou des feux d'artifice peuvent être à l'origine d'un feu dans l'herbe et les broussailles. Alors, plus que jamais, soyons vigilants aux abords de la végétation ! Nous rappelons également qu'il est formellement interdit de porter, d'allumer un feu ou de fumer à l'intérieur et à moins de 200 mètres des espaces sensibles ou encore de jeter des objets en combustion sur ces mêmes voies et leurs abords. Consultez la carte des accès aux massifs forestiers en scannant le Qr code. **METTRE LE QR CODE**

Voisins vigilants et solidaires

La commune est engagée dans le dispositif national "voisins vigilants et solidaires" depuis 2021. Un dispositif bénéficiant d'une efficacité prouvée, selon le ministère de l'Intérieur, avec une baisse de 20 à 40% des cambriolages. Le principe est simple : chaque voisin s'inscrit gratuitement de façon sécurisée sur le site dédié à ce dispositif, son profil est validé, il agit sous sa propre identité. Il est alors en lien avec ses voisins et la mairie, il peut envoyer un SMS depuis un numéro centralisé s'il remarque quelque chose d'inhabituel. Il peut aussi partager des services conviviaux (covoiturage, entraide...). L'inscription et l'utilisation sont gratuites.

Stationnement payant

Le stationnement est payant à La Croix Valmer, du 1^{er} juin au 30 septembre, de 9h à 19h au niveau des parkings en bord de mer. Il faut également respecter les zones bleues qui encadrent le stationnement en centre-ville et favorisent l'attractivité du village et de ses commerces. Le paiement s'effectue par horodateurs, par abonnement ou via une application mobile : "paybyphone". Les abonnements proposés peuvent être saisonnier ou seulement d'une semaine. Ils sont destinés aux Croisiens, résidents du Golfe de Saint-Tropez et aux saisonniers. **Informations auprès de la police municipale : 0498126890.**

Robert Dalmasso, 6e adjoint aux Foires et marché, Occupation du domaine public :

ÉTAT CIVIL

Parole de la majorité

Parole de l'opposition

Infos Mairie